



# Règlement des épreuves

15 mai 2022

- **Article 1 – Réglementation en vigueur**

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

En s'inscrivant à l'épreuve, tout(e) participant(e) s'engage à connaître et respecter la Réglementation Fédérale, le présent règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels. L'usage du VTT est obligatoire, le tracé vélo étant à 100% sur chemins.

- **Article 2 – Organisateur**

L'épreuve est organisée par le club Cahors Triathlon le dimanche 15 mai 2022 sur le site du Lac Vert de Catus (46)

Cahors Triathlon

150 rue de la Guinguette - 46000 Cahors

Email : [contact@cahorstriathlon.com](mailto:contact@cahorstriathlon.com)

Site internet : <http://www.cahorstriathlon.com>

- **Article 3 – Programme**

Les épreuves suivantes sont au programme :

<b>Triathlon "Jeunes"</b>	Natation	Vélo	Course à Pieds
Jeunes 6-9 ans :	50 m /	1 km /	500 m
Jeunes 8-11 ans :	100 m /	2 km /	1000 m
Jeunes 10-13 ans :	200 m /	4 km /	1500 m

### **Aquathlon**

Championnat régional Jeunes benjamins/minimes (XS) natation 500m et course à pieds 2500m.

Championnat régional Cadets/juniors (S) natation 1000 m et course à pieds 5000m

Format "S" open (nés avant 2006) natation 1000 m et course à pieds 5000m

Format "S" relais (équipe de 2) (nés avant 2006) natation 1000 m et course à pieds 5000m

- **Article 4 – Limite d'inscriptions**

Les inscriptions seront limitées à 180 participant(e)s pour l'ensemble des épreuves.

- **Article 5 – Inscriptions**

Les inscriptions en ligne sont possibles à cette adresse : <http://www.chrono-start.com> , sur le site du Club : <http://www.cahorstriathlon.com> ou sur place le jour de la course dans la limite des places disponibles, au plus tard 30 minutes avant le départ de chaque course.

Pour les non-licenciés, l'achat le Pass Compétition (licence journée) est obligatoire et se fait

directement en ligne.

En cas d'annulation de l'épreuve ou de forfait de l'athlète aucun remboursement ne sera effectué.

### ● **Article 6 – Retrait des dossards**

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

– Pour les licenciés FFTri : licence 2022

– Pour les non licenciés : un certificat médical d'aptitude à la pratique en compétition du Triathlon (Natation, Vélo et Course à Pied) de moins de 1 an + pièce d'identité + une autorisation parentale pour les mineurs + Pass Compétition (pour les non-licenciés)

### ● **Article 7 – Épreuve de Natation**

– Les concurrents doivent porter le bonnet de bain numéroté fourni par l'organisation.

– Maillot de bain de natation, shorty tri ou tri-fonction obligatoire (pas de short de plage).

– Parents et spectateurs sont interdits dans l'eau. Ils ont accès libre et gratuit au site, aux abords et berges du lac.

L'accès au lac n'est autorisé que dans le cadre des épreuves.

### ● **Article 8 – Épreuve de VTT (courses enfants)**

L'usage du VTT est obligatoire, le tracé vélo étant à 100% sur chemins.

– Une aire de transition sera installée sur la pelouse où les enfants auront toutes leurs affaires de vélo et de course à pied.

- Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire sur le bas du dos, soit fixé en 3 points minimum sur une ceinture, soit épinglé en 3 points sur la tenue de course. Il doit être positionné non plié, non coupé.

– Le port du casque à coque dure (jugulaire fermée) est obligatoire avant de pouvoir décrocher le vélo de la barre (éventuellement avec l'aide des bénévoles de l'organisation) et ce jusqu'à ce qu'il soit raccroché sur la même barre à la fin de la partie VTT.

– La circulation dans le parc à vélos se fait à pied, vélo à la main et ce jusqu'à la ligne de montée / descente matérialisée à la sortie du parc.

### ● **Article 9 – Épreuve de Course à pied**

Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire sur le devant en course à pied, soit fixé en 3 points minimum sur une ceinture, soit épinglé en 3 points sur la tenue de course. Il doit être positionné non plié, non coupé.

Tout(e) concurrent(e) franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas classé(e).

### ● **Article 10 – Aide extérieure**

Le triathlon est un sport individuel et à ce titre toute aide extérieure est strictement interdite et entraîne la disqualification de l'athlète.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit d'accompagner les concurrent(e)s en courant ou à vélo, de leur fournir du matériel ou de les aider d'une quelconque manière. Seul(e)s les bénévoles de l'organisation sont autorisé(e)s à prêter une assistance équitable à tou(te)s les participant(e)s.

### ● **Article 11 – Contrôle de passage**

– Des contrôles de passage pourront être effectués sur les parcours.

Un concurrent qui sortirait volontairement ou non du tracé officiel est susceptible d'être disqualifié.

- **Article 12 – Responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

- **Article 13 – Droit à l'image**

Par sa participation au Triathlon du Lac Vert, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée pour la communication de la manifestation ou la promotion des activités de Cahors Triathlon.